



N° 2010/ 00202 /MESSRS/SG/UK/P

COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE KOUDOUGOU

Le Président de l'Université de Koudougou informe les bacheliers de la **session 2010** que le test d'entrée à l'Institut Universitaire de Technologie en ce qui concerne les nouvelles filières **Génie civil (option bâtiment)** et **Génie électrique (options électronique, électrotechnique, froid et climatisation)** sera organisé à l'Université de Koudougou le **vendredi 17 septembre 2010** de **7h à 12h et de 14h à 18h**. Les frais de participation au test, payés au service administratif et financier de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Koudougou, sont de **15 000 F CFA** non remboursables.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- être titulaire du baccalauréat de la session 2010 des séries C, D, E, F4 ou du baccalauréat professionnel option génie pour la filière **Génie civil**.
- être titulaire du baccalauréat de la session 2010 des séries C, D, E, F2, F3 ou du baccalauréat professionnel option électronique pour la filière **Génie électrique**.

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- une demande manuscrite précisant la filière, adressée au Président de l'Université de Koudougou ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un formulaire d'engagement dûment rempli et signé à retirer à l'Institut Universitaire de Technologie ;
- une photocopie du reçu de paiement des frais de participation ;
- une photocopie légalisée de l'attestation provisoire de succès au baccalauréat plus le relevé des notes obtenues au baccalauréat ;
- une photocopie légalisée de la pièce d'identité burkinabé.

DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature seront réceptionnés du **lundi 06 au mercredi 15 septembre 2010** de **7h 30 à 17h 30** à *la scolarité de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Koudougou sise au 2^{ème} étage de l'immeuble BIB de Koudougou.*

LES EPREUVES

❖ Filière Génie civil (option bâtiment) :

- une épreuve de mathématique (durée 4 heures, coefficient 1) ;
- une épreuve de sciences physiques pour les titulaires du bac des séries C, D et E (durée 4 heures, coefficient 1)
- une épreuve de résistance des matériaux pour les titulaires du bac professionnel, option génie civil (durée 4 heures coefficient 1)

❖ Filière Génie électrique (options électronique, électrotechnique, froid et climatisation) :

- une épreuve de mathématique (durée 4 heures, coefficient 1) ;
- une épreuve de sciences physiques pour les titulaires du bac des séries C, D et E (durée 4 heures, coefficient 1)
- une épreuve d'électronique pour les titulaires du bac F2 et du bac professionnel option électronique (durée 4 heures coefficient 1)
- une épreuve d'électrotechnique pour les titulaires du bac F3, (durée 4 heures coefficient 1)

INFORMATIONS IMPORTANTES

L'admission au test ne donne pas droit à une bourse ou une aide quelconque.

Les frais de formation et de scolarité sont de trois cent cinquante mille (350 000) francs par an.

La moyenne d'admission en classe supérieure à l'Institut Universitaire de Technologie est de 12/20. Le redoublement n'est pas autorisé en 1^{ère} année.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la scolarité de l'Institut Universitaire de Technologie. Téléphone 50 44 01 86.

**Pour le Président,
Le Vice Président chargé des
enseignements et des innovations
pédagogiques**

Dr Missa Marius BARRO
Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques

